

DELIBERATION N° 07.06.07.2023

-- -- -- -- --

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Didier LENNE, 1^{er} Adjoint au Maire, agissant pour le Maire empêché, de la commune de Sebourg

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23.06.2023

Etaient présents : Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Guy JATIVA - François LO PRESTI - Jean-Marc BERNARD

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Bruno CELLIER qui a donné procuration à Martine BAURIN
Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Didier LENNE
Florence LIENARD qui a donné procuration à Christiane DENORME
Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES
Isabelle HUBLART qui a donné procuration à Jean-Marc BERNARD

Absent(e)s et excusé(e)s :

Absent(e) :

Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : Point sur les travaux

M. Didier LENNE prend la parole et informe l'assemblée des divers travaux en cours ou prévus :

- Extension de l'école maternelle de l'Aunelle : Les travaux prévus deuxième quinzaine de juillet sont reportés au mois de novembre pour une durée de 6 à 8 mois, conséquence du retard du rapport de la société FONDASOL pour son étude de sol.
- Création d'une classe supplémentaire à l'école primaire de l'Aunelle en lieu et place de la salle des professeurs : Les travaux devraient démarrer courant septembre dans la mesure où tous les matériaux commandés sont réceptionnés. Durée des travaux 1 à 2 semaines
- Végétalisation du parterre en cailloux devant l'entrée de l'école maternelle. Travaux prévus cet été.
- Mise en place de bancs, de poubelles sur le centre de Sebourg et de cendriers devant les bâtiments du Cœur de Vie, de la salle des fêtes et de la salle polyvalente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 04.07.2023
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
03.07.2023 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20230628-230703 _D1451SD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Po/Le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué
Didier LENNE